

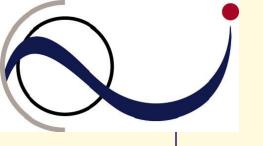
« Osons le changement!» Congrès INSOS 2017

La révision en cours de la loi fédérale sur l'assurance invalidité peut-elle atteindre ses objectifs pour les personnes en situation de handicap psychique ?

Mardi 22 août 2017 – Montreux

Florence Nater, directrice Coraasp
Organisation faîtière romande d'institutions et d'associations
actives dans le domaine de la santé psychique





Sommaire

- Développement continu de l'Al : une révision nécessaire?
- 2. Enquête-sondage Coraasp
- 3. Une révision adaptée ?
- 4. Oser le changement ... aussi dans le domaine du handicap psychique
- 5. Conclusion
- 5. Questions, discussion





1. Développement continu de l'Al : une révision nécessaire ?

BILAN DES 5^{ÈME} ET 6^{ÈME} RÉVISIONS A

Bilan plutôt positif sous l'angle financier de l'assurance sociale

diminution du nombre de nouvelles rentes (en Suisse)

2003 : 28'200 nouvelles rentes

2016 : 14'100 nouvelles rentes

diminution de l'effectif total des rentiers (en Suisse)

2006 : 251'800 bénéficiaires de rentes

2016 : 220'600 bénéficiaires de rentes





1. Développement continu de l'Al : une révision nécessaire ?

comptes de l'assurance en amélioration

résultats bénéficiaires depuis 2011

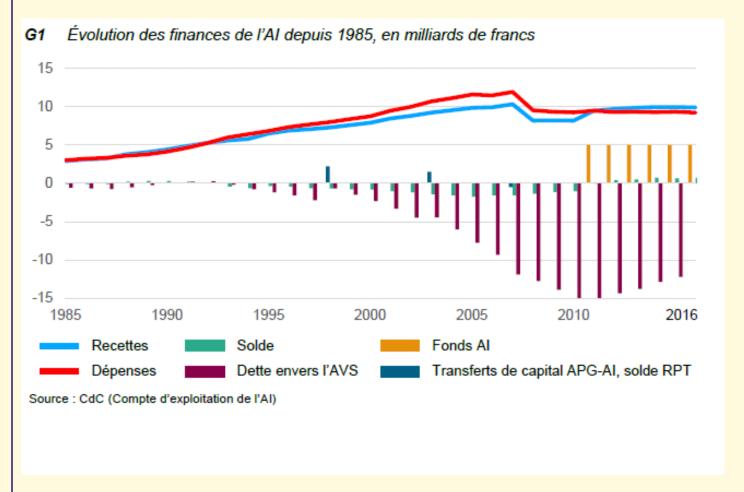
résultats excédentaires même à l'échéance du financement additionnel fin 2017;

diminution de la dette : 15 milliards fin 2011 11.4 milliards fin 2016

selon les projections, dette remboursée en 2030!



1. Développement continu de l'Al : une révision «bonne conscience»?



DONC A PRIORI PAS DE NÉCESSITÉ ÉCONOMIQUE DE REFAIRE UNE NOUVELLE RÉVISION!



1. Développement continu de l'Al : une révision nécessaire ?

BILAN DES 5^{ÈME} ET 6^{ÈME} RÉVISIONS A

D'une assurance de rente à une assurance de réadaptation, oui mais ...

- 5ème et 6ème révisions = développement d'un certain nombre de mesures (détection et intervention précoce, mesures d'ordre professionnel, mesures de réinsertion ...)
- objectif : renforcer le principe «la réinsertion prime la rente» (principe existant dans la loi sur l'assurance invalidité dès sa création)
- 5^{ème} révision : mesures pour éviter le recours à la rente
- 6ème révision A : mesures pour réinsérer les rentiers









2011 (avant 6a) 2846 mesures de réadaptation professionnelles octroyées 2013 (après 6a) 3441 mesures de réadaptation professionnelles octroyées

mais quel impact sur la réinsertion durable?

 La diminution du nombre total de rentes est plus le fait de la réduction du nombre de nouvelles rentes que de la réinsertion des rentiers

2011 (avant 6a) 50'040 rentes révisées : 954 réductions (1.9 %), 3033 (6.1 %) suppressions 2013 (après 6a) 44'065 rentes révisées : 729 réductions (1.7%), 3094 (7 %) suppressions



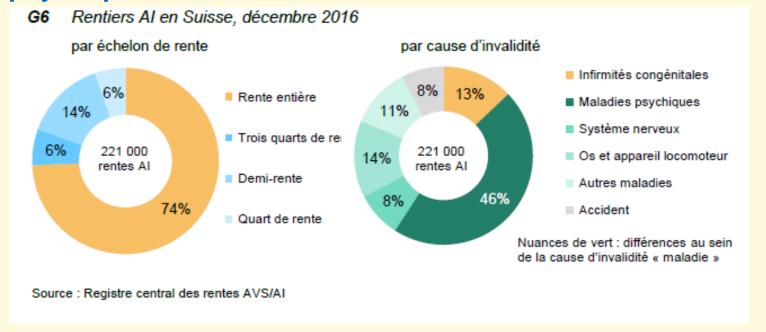


1. Développement continu de l'Al : une révision nécessaire ?

Autres constatations:

La baisse du nombre de nouvelles rentes est moins marquée pour les invalidités en raison de troubles psychiques
 Le taux de rentes des personnes souffrant de maladies

psychiques est resté constant



EU ÉGARDS À CES CONSTATS, UNE NÉCESSITÉ POLITIQUE DE REFAIRE UNE NOUVELLE RÉVISION...



2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

ENQUÊTE-SONDAGE MENÉE PAR LA CORAASP EN 2015 AUPRÈS DE SES MEMBRES

Objectif:

«Prendre la température» auprès des membres entre les inquiétudes générées par les 5ème et 6ème révisions de l'Al et le vécu effectif depuis l'entrée en vigueur de celles-ci

Méthode:

- Questionnaire-sondage distribué auprès de 1560 personnes en Suisse romande
- 360 questionnaires remplis en retour (taux de réponse de 23 %)
- 309 questionnaires remplis par des personnes au bénéfice d'une rente Al
- 51 questionnaires remplis par des personnes n'étant pas ou plus au bénéfice d'une rente Al





2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

Mise en garde:

Les éléments qui suivent sont à considérer comme des hypothèses et pistes de réflexion et non comme des vérités absolues!

Vulnérabilité psychique et formation; parmi les répondants au bénéficie d'une rente Al :

- la proportion de personnes n'ayant suivi que l'école obligatoire s'est révélée plus importante en comparaison avec la population en général (33 % / 12 %)
- la proportion de personnes au bénéfice d'une formation supérieure (HES ou université) s'est révélée inférieure en comparaison avec la population en général (13 % / 25 %)





2. Enquête-sondage Coraasp – 2015

Handicap psychique et réinsertion professionnelle; parmi les répondants au bénéficie d'une rente AI :

- Pour la majorité d'entre eux (73 %) : pas de modification de leur rente suite à une révision
- Seuls 10 répondants (3 %) ont vu leur rente diminuer suite à une révision
- Seuls 8 répondants se sont vus proposer une mesure de réadaptation lors de la révision
- Près de 30 % des répondants ont déclaré avoir vécu difficilement le processus de révision

DES CONSTATS QUI À CERTAINS ÉGARDS CONFIRMENT LES CONSTATS DU CONSEIL FÉDÉRAL À L'APPUI DU «DÉVELOPPEMENT CONTINU DE L'AI.». ET POURTANT....





ET POURTANT LA QUESTION QUI SE POSE POUR LA CORAASP : CETTE NOUVELLE RÉVISION EST-ELLE ADAPTÉE ?

L'essentiel du projet du Conseil fédéral est de «renforcer le potentiel de réadaptation et améliorer l'aptitude au placement de ces 3 groupes cibles suivants» :

- enfants
- jeunes et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique
- assurés atteints dans leur santé psychique

mais aussi mettre en place un système de rentes linéaires.





Pour les enfants, des mesures spécifiques prévues :

- modification de la liste des infirmités congénitales
- adaptation des prestations des mesures médicales Al aux critères de l'assurance maladie

Pour les autres «groupes cibles», à savoir :

- jeunes et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique
- assurés atteints dans leur santé psychique

L'essentiel des mesures prévues consiste en une extension des mesures déjà existantes





Pour les jeunes :

Extension des mesures de détection précoce, des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle et des prestations de conseil et de suivi aux jeunes qui ne sont pas encore sur le marché du travail

- + agir rapidement lorsque des jeunes sont en situation de décrochage scolaire
- difficile pour des jeunes adolescents de se reconnaître dans une étiquette de «vulnérable psychiquement» et d'avoir à faire à l'Al





Pour les assurés adultes :

Extension des prestations de conseil et de suivi et des mesures de détection précoce aux personnes menacées d'invalidité

- + action avant qu'un problème ne s'installe de façon plus chronique
- individualisation des problèmes et stigmatisation des personnes en difficulté
- les offices Al disposent-ils des compétences Pour offrir des prestations adaptées en matière de conseil et de suivi ?





Pour les assurés adultes :

Assouplissement des mesures de réinsertion (extension de la durée)

+ dans le domaine de la santé psychique, le temps est un élément important

Location de services

- + opportunité pour les assurés d'acquérir de l'expérience dans le 1^{er} marché du travail
- Risque de voir les assurés Al utilisés comme de la main d'œuvre à bon marché dont on se sépare comme on veut





En résumé pour la Coraasp : pas d'opposition fondamentale sur les propositions formulées par le Conseil fédéral, mais des doutes sur les chances de succès d'une révision :

- qui insiste sur des mesures destinées à la réinsertion des rentiers Al, mesures qui manifestement n'ont pas apporté les fruits attendus;
- qui à nos yeux ne traite que partiellement la problématique de l'insertion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques





4. Oser le changement ... Aussi dans le domaine du handicap psychique

LA VISION DE LA CORAASP DEPUIS LES PREMIÈRES RÉVISIONS AI: ON NE RÉSOUDRA PAS LE PROBLÈME DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES EN SE CENTRANT EXCLUSIVEMENT SUR UNE APPROCHE INDIVIDUELLE.

- Le dispositif légal de la santé au travail doit être adapté (considération également évoquée dans le cadre du rapport de l'OCDE de 2013 «Santé mentale et emploi : Suisse»)
- Des moyens supplémentaires doivent être alloués à la promotion de la santé psychique en entreprise





4. Oser le changement ... Aussi dans le domaine du handicap psychique

- L'un des principaux obstacles à la reprise d'une activité professionnelle pour les personnes atteintes durablement dans leur santé psychique tient à l'insécurité
- Le risque de rechute, même chez les personnes bien rétablies, est toujours présent.
- La garantie d'une sécurité des revenus en cas de rechute est un paramètre essentiel de la réinsertion professionnelle des personnes atteintes dans leur santé psychique.

C'est pourquoi :

LA CORAASP PROPOSE L'ÉTUDE D'UN SYSTÈME D'ASSURANCE S'INSPIRANT DE CELUI DES GAINS INTERMÉDIAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE AVEC UN DELAI-CADRE DE 5 ANS.







LES TROUBLES PSYCHIQUES FONT PARTIE DES MALADIES PROFESSIONNELLES DU 21^{ÈME} SIÈCLE.

AU DÉBUT DU 20^{ÈME} SIÈCLE LES AUTORITÉS POLITIQUES ONT DÛ AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES MINES...

Au 21^{ème} siècle les autorités politiques se doivent d'agir sur le travail qui rend malade.



6. Questions - discussions

La parole est à vous !

Merci de votre attention!





Sources:

Statistiques OFAS / AI:

https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/iv/statistik.html

Sécurité sociale CHSS No 2/2017 :

https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/artikel/developpement-continu-de-lai%E2%80%89-apercu/

Message du Conseil fédéral à l'appui du «Développement continu de l'Al» :

https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/2363.pdf

Consultation sur la modification de loi sur l'assurance invalidité (Développement continu de l'Al) : prise de position de la Coraasp

http://coraasp.ch/politique/coraasp7emerevisionai

Enquête-sondage AI Coraasp (document disponible sur demande)

